



SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT

[Drapeau national et
nom du pays
émetteur]

1. INTITULE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME (langue d'origine: ES)

TECNICO EN OPERACION, CONTROL Y MANTENIMIENTO DE MAQUINAS MARINAS E INSTALACIONES DEL BUQUE

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME ()

TECHNICIEN D'OPERATION, CONTROLE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS MARINS ET D'INSTALLATIONS DU NAVIRE

Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ÉLÉMENTS DE COMPETENCES ACQUIS

Compétence générale

Manœuvrer, utiliser, contrôler et maintenir le système de propulsion et l'équipement et les installations du navire. Réparer des éléments des systèmes et équipements à flot. Organiser et contrôler la sécurité et la survie à bord.

Unités de compétence

1. Vérifier, contrôler et maintenir les paramètres de fonctionnement du moteur principal et des engins auxiliaires
2. Manœuvrer, contrôler et maintenir les équipements et installations électriques
3. Manœuvrer, contrôler et maintenir les équipements et installations hydrauliques, pneumatiques, et le matériel d'automatisation
4. Manœuvrer, contrôler et maintenir les équipements et installations frigorifères, d'extraction, d'élaboration, de process et de conservation
5. Effectuer des opérations de réparation d'éléments des systèmes et équipements à flot et au sec
6. Organiser et contrôler la sécurité, la survie et les soins médicaux à bord.

4. SECTEURS D'ACTIVITE ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME

CHEF MECANICIEN (DANS LES LIMITES FIXEES PAR SES COMPETENCES). OFFICIER DE QUART. RESPONSABLE DE MAINTENANCE ET DE REPARATION DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS. CHEF D'INSTALLATIONS MECANIQUES D'UN NAVIRE. OFFICIER MECANICIEN. INSPECTEUR D'ENTREPRISE DE PECHE. RESPONSABLE DE MAINTENANCE DE NAVIRES.

(*) **Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information sur le thème de la transparence, visitez le site: www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLOME	
Nom et statut de l'organisme certificateur MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F- Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Système de notation / conditions d'octroi Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	Accords internationaux
Base légale Loi 1/1990 du 3 octobre Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 725/1994 du 22 avril (Journal Officiel de l'État BOE 24/06/94)	

6. MODES D'ACCES A LA CERTIFICATION OFFICIELLEMENT RECONNUS		
Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de la formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
<ul style="list-style-type: none"> • * Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Automatisation, réglage et contrôle - Formation dans un centre de travail - Formation et orientation pour le travail - Installations et équipements électriques - Langue étrangère (anglais) - Opération et maintenance des équipes de propulsion et de services - Opération et maintenance des systèmes frigorifères et de propulsion - Opérations auxiliaires de maintenance industrielle - Relations dans le milieu du travail - Sécurité, survie et premiers soins en mer 		
Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme		2000 heures
Conditions d'accès requises Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.		
Information supplémentaire http://www.educacion.es		